

Un changement à baliser

Depuis 2011, nous appuyons l'idée de développer une grille unique pour l'établissement des taux en forêt privée. Nous continuons de le faire. Pour nous, il est important de démontrer que l'aide fournie par l'État pour la réalisation de travaux sylvicoles est cohérente avec le coût de réalisation sur le terrain.

Le changement qu'amène la mise en œuvre d'une grille de taux unique est important et aura des conséquences majeures sur les acteurs de la forêt privée. Pour y arriver, il nous semble que le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) soit le meilleur outil pour y arriver, car il possède l'expertise nécessaire et qu'il est indépendant.

Contexte difficile pour tous

Les délais de consultation pour un changement de cette envergure ont été très serrés. Afin d'être constructifs, nous avons sollicité abondamment nos organisations pour fabriquer nos propres banques d'informations. C'est avec fierté que RESAM a présenté aux autorités un mémoire étoffé sur la grille de taux en forêt privée, fruit du travail acharné des 42 groupements forestiers du Québec.

Des modifications nécessaires à court terme

L'application sans modification du projet de grille proposé par le ministère des Forêts, de la faune et des parcs n'est aucunement envisageable pour RESAM. Par contre, nous croyons qu'il est possible, avec quelques changements, de rendre la situation viable pour l'année de transi-

tion 2016-2017. Ces modifications permettraient en plus de mettre en place une structure qui pourra être améliorée d'année en année.

Selon nous, nous devons absolument dès cette année:

- Améliorer la mobilisation des bois en incluant la rente du producteur dans le calcul des taux et par l'ajout de traitements sylvicoles qui ont disparu.
- Définir clairement les activités prévues dans le taux technique et calculer sa valeur avec des vraies données
- Créer des taux variables ou semi-variables qui s'adaptent aux conditions du terrain sur le principe de ce qui se fait en forêt publique.

L'importance des groupements forestiers dans cette démarche

Comme je l'ai dit, cette transition ne sera pas aisée. Par chance, le ministre Laurent Lessard peut compter sur les groupements forestiers pour l'appuyer dans ses démarches, car ne l'oublions pas, les groupements forestiers sont des instruments de consolidation des forces vives du milieu. Ils maintiennent en place une main-d'œuvre capable et efficace. Ils consolident le tissu régional en favori-

sant les achats locaux et les implications sociales ainsi qu'en veillant aux intérêts forestiers et environnementaux des collectivités régionales.

Qui plus est, l'utilisation efficace des fonds publics en forêt privée est sauvegardée par le modèle d'affaires des groupements forestiers, puisque l'intérêt financier n'est pas le motivateur premier de l'entreprise. Il s'agit plutôt de la qualité des services rendus aux propriétaires membres et non-membres. Comme le démontrent les états financiers des groupements, les surplus, lorsque constatés, sont réinvestis dans le développement de nouvelles activités, dans les équipements, dans une participation auprès de des entreprises connexes ou dans le paiement collectif d'une partie de la contribution des propriétaires au programme d'aide à la forêt privée.

Le modèle d'affaires des groupements forestiers est unique et génère des retombées significatives en ce qui concerne la consolidation régionale, l'utilisation des surplus, la mise en valeur des superficies. Pour le gouvernement, ce modèle d'affaires est garant de l'investissement public, par le regroupement des superficies, l'engagement, l'encadrement des propriétaires ainsi que la production de bois.

Une pondération nécessaire des commentaires

Les producteurs regroupés utilisent plus de 75 % du programme de mise en

valeur de la forêt privée. Ils sont donc les mieux placés pour comprendre les impacts de cette grille et proposer des alternatives.

Nous sommes bien sûr très à l'aise avec les divergences d'opinions et nous croyons au bienfait de confronter les idées.

Par contre, lorsqu'un projet de l'envergure de la grille unique des taux en forêt privée est utilisé par certains comme moyen d'augmenter leurs parts de marché, nous nous ressentons un profond malaise.

Nous demandons au MFFP de demeurer vigilant avec les propositions visant l'augmentation du bénéfice personnel. Il ne faudrait pas non plus oublier que sans balises, d'aucuns pourraient intensifier les stratégies de maximisation des retours financiers de l'entreprise en privilégiant les traitements ayant un bénéfice à court terme.

Il est clair que le modèle d'affaires des groupements forestiers n'est pas le modèle d'affaires de tous les conseillers forestiers. La nature même de l'entreprise à capital-actions oblige le MFFP de peser les commentaires en fonction des impacts à long terme sur le développement du potentiel de la forêt privée.



Rénaud Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



La mobilisation des bois en forêt privée

Une approche à modifier

RESAM ne s'en est jamais caché, pour nous, la priorité est de travailler sur la mobilisation des bois. Nous avons concentré nos efforts vers cet objectif depuis plus de deux ans.

À cet effet, les propriétaires regroupés ont :

- Procédé à une collecte de données inédites permettant, notamment, de connaître l'état du parc de machinerie;
- Organisé une rencontre hivernale sur la mobilisation des bois afin de se donner un plan d'action;
- Réalisé l'étude sur les moyens d'améliorer la mobilisation des bois;
- Dans une large mesure, augmenté de manière significative leurs livraisons aux usines.

Des taux inadéquats

Le premier élément qui frappe dans la grille de taux proposée par le ministère des forêts, de la faune et des parcs est la diminution importante des taux reliés à la récolte, de l'ordre de 30 % à 40 %. Une partie de l'explication provient du changement apporté à la méthode de calcul. En effet, l'évaluation des taux des travaux commerciaux ne rémunère uniquement que la différence entre les coûts des coupes partielles et ceux d'une coupe totale.

Dans une étude du groupe DDM remise au MFFP en 2013, l'auteur concluait qu'il était dangereux de retirer la rente du propriétaire du calcul

des taux des travaux commerciaux: La réaction consistant à retirer les droits de coupe du calcul du taux pourrait diminuer la pression financière à court terme, mais n'apparaît pas comme une solution tenable à long terme. Les redevances au propriétaire constituent bel et bien un coût dont l'acquéreur du bois doit s'acquitter sous peine de ne pas recevoir de matière ligneuse. L'abolition du calcul du taux reporterait à plus tard un problème qui ne pourrait que s'amplifier.

En dépouillant le propriétaire privé de sa rente (contrairement à celui de la forêt publique), la nouvelle approche tire les revenus vers le bas diminuant ainsi l'intérêt du producteur à mettre son bois en marché.

Un écart illogique

Tous comprennent que le morcellement du territoire de la forêt privée rend les opérations forestières plus onéreuses. Or, sur le plan de l'exécution, lorsque nous prenons une prescription sylvicole en forêt privée et que nous l'introduisons dans les formules de forêt publique, nous obtenons une valeur supérieure. À elle seule, cette constatation devrait suffire à convaincre que les taux rapportés à la grille sont inadéquats.

Assistance professionnelle

La méthode de coûts différentiels utilisée dans le calcul des taux des traitements commerciaux a fait disparaître tous les traitements de coupe finale. Ainsi, dans la proposition du MFFP, plus aucune assistance ne sera octroyée pour ce type d'activités. Cette approche défavorise la forêt privée aux dépens de la forêt publique, car dans ce dernier cas, l'État absorbe beaucoup de coûts alors qu'il ne le fait pas en forêt privée, notamment les coûts de planification.

Par ailleurs, bien que nous comprenions que certains types de travaux demandent beaucoup moins d'aide, nous estimons que, pour garder une approche durable et réaliser des travaux qui permettront d'augmenter la possibilité forestière, nous devons absolument garder un appui professionnel lors de la récolte de matière ligneuse.

Des travaux qui ont disparu

Plusieurs traitements ont disparu de la grille. Pour un certain nombre, cela nous semble divergeant avec l'idée de mobiliser les bois de la forêt privée.

De par leur nature et leur superficie, les travaux de récolte en forêt privée sont encore largement réalisés de manière manuelle ou semi-mécanisée. Or la grille ne propose que des taux mécanisés à l'exception des travaux d'éclair-

cies commerciales.

Le changement brusque proposé ne peut s'opérer en une seule année et une réflexion sérieuse doit avoir lieu avant d'agir. Si la situation ne change pas, une forte partie des travaux commerciaux

ne sera pas réalisée et la main d'œuvre reliée à cette activité, sera perdue à long terme.

Pour soutenir le développement de la récolte de bois en forêt, il est primordial d'implanter un réseau routier chez les propriétaires forestiers. Cet investissement est indispensable pour accéder aux volumes de bois non accessibles. Par ailleurs, comme il s'agit du travail comportant les plus grands risques environnementaux, il est important qu'il soit prescrit et supervisé afin de respecter tous les lois et règlements en vigueur en plus de la norme FSC.

Ne pas tout défaire

Nous sommes conscients de l'énorme travail réalisé par le MFFP. Les délais étaient courts et les informations disponibles disparates. Une approche prudente considèrera ces quelques ajustements qui sont nécessaires afin de ne pas briser la structure qui permettra de mobiliser le bois à long terme.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

